Les centres de jour pour enfants scolarisés

Dernière mise à jour 06/11/2025

Des élèves en situation de handicap inscrits dans l’enseignement spécialisé ou ordinaire à Bruxelles peuvent bénéficier en parallèle des interventions d'un centre de jour pour enfants scolarisés. Celui-ci propose des **interventions médicales, paramédicales, psychologiques, sociales et éducatives**, dans un esprit pluridisciplinaire, **en complément à l'enseignement organisé par l'école de l’enfant accueilli** (généralement une école adjacente au centre de jour).

L’objectif est de permettre une intégration sociale et scolaire optimale de l’élève, en valorisant ses ressources et en renforçant ses potentialités.

En pratique, le centre propose un soutien individualisé, mais également des activités collectives, en dehors ou durant la période où l’enfant est à l’école. Ces activités peuvent avoir lieu au sein ou en dehors de l'école.

Les centres de jour pour enfants scolarisés sont ouverts dix heures par jour, et ils sont fermés le week-end et les jours fériés.

S’inscrire dans un centre de jour pour enfants scolarisés

Tous les centres de jour pour enfants scolarisés à Bruxelles sont agréés et subventionnés par le Service PHARE (COCOF).

Pour bénéficier des services d’un centre de jour pour enfants scolarisés, **il faut que l’enfant soit au préalable admis au Service PHARE**. Une contribution financière mensuelle sera demandée dès que l’enfant fréquentera le centre de jour.

L’inscription se fait directement auprès du centre, et c’est le centre qui envoie les documents nécessaires au Service PHARE. En tant que bénéficiaire, vous devez cependant remplir des documents pour votre inscription, que vous devrez remettre au centre. Ils sont compris dans le Formulaire 7 du Service PHARE (https://phare.irisnet.be/service-phare/admission-et-interventions/interventions/#formulaire7) .

Le formulaire comprend 3 volets :

- Le volet A : il s’agit de votre demande, avec les **informations qui permettent d’identifier l’enfant** qui fréquentera le centre. Vous devez le compléter et le remettre ensuite au centre dans lequel vous inscrivez votre enfant.
- Le volet B : il s’agit des **données psycho-médico-sociales** concernant votre enfant. Vous devez le faire remplir par un service spécialisé, par exemple un centre PMS, un centre hospitalier, ou un service qui a accueilli votre enfant précédemment. Il doit ensuite être signé par deux personnes représentant deux des trois professions suivantes : médecin, psychologue, assistant social. Lorsque le volet B est complété et signé, vous le remettez au centre dans lequel vous inscrivez votre enfant.
- Le volet C : il s’agit de la **demande d’intervention du centre auprès du Service PHARE**. C’est le centre dans lequel vous inscrivez votre enfant qui doit le compléter, mais vous devrez le signer ensuite.

Liste des centres de jour pour enfants scolarisés

À Bruxelles, il existe 8 centres de jour pour enfants scolarisés ; ils sont tous agréés et subventionnés par le Service PHARE :

- **Le Centre Arnaud Fraiteur**, pour les enfants de 3 à 12 ans présentant des troubles moteurs, une paralysie cérébrale, poliomyélite, spinabifida, ou myopathie avec ou sans troubles associés.
- **La Cité Joyeuse**, pour les enfants de 2 à 14 ans présentant une déficience mentale, des troubles du comportement ou des troubles instrumentaux.
- **La Clairière**, pour les enfants de 2,5 à 21 ans présentant une déficience mentale modérée à sévère.
- **La Famille (GES - Groupement d’entraide sociale)**, pour les enfants de 3 mois à 21 ans présentant des troubles moteurs, paralysie cérébrale, lésion

cérébrale acquise, dysmélie, poliomyélite, spinabifida, myopathie, affection neuromusculaire dégénérative, malformations du squelette et des membres avec déficience associée éventuelle.

- **L’Institut Decroly**, pour les enfants de 3 à 21 ans présente une déficience mentale et des troubles du comportement et troubles des apprentissages.
- **L’IRAHM (Institut royal d’accueil pour le handicap moteur)**, pour les enfants de 0 à 21 ans, présentant des troubles moteurs, paralysie cérébrale, lésion cérébrale acquise, spinabifida, myopathie ou toute autre maladie entraînant des déficiences motrices avec ou sans handicap associé.
- **L’IRSA (Institut royal pour sourds et aveugles)**, pour les enfants de 2,5 à 21 ans présentant une déficience grave de la vue, de l’ouïe, de la parole, avec handicaps associés éventuels.
- **Le War Memorial**, pour les enfants de 0 à 14 ans présentant des troubles moteurs, paralysie cérébrale, lésion cérébrale acquise, dysmélie, poliomyélite, sclérose en plaques, spinabifida, épilepsie avec déficience associée éventuelle.

Ressources

- Les centres de jour pour enfants scolarisés (https://ccf.brussels/nos-services/personnes-handicapees/service-phare/accueil-de-jour-et-hebergement/centres-de-jour-pour-enfants-scolarises-cjes/)
 COCOF - Service PHARE

Adresses utiles

CENTRE ARNAUD FRAITEUR

1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

CENTRE ARNAUD FRAITEUR
Rue de la Cité Joyeuse 2

1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN
Belgique

Site internet (http://www.centrearnaudfraiteur.be)
02/482.06.69
02/482.08.33 (direction)
pascale.gob@centrearnaudfraiteur.be
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/13072)

LA CITÉ JOYEUSE - SOCIÉTÉ ROYALE LE FOYER DES ORPHELINS

1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

LA CITÉ JOYEUSE - SOCIÉTÉ ROYALE LE FOYER DES ORPHELINS
Rue de la Cité Joyeuse 2
1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN
Belgique

Site internet (http://www.lacitejoyeuse.be)
02/482.06.61
02/482.06.76
secretariat@lacitejoyeuse.be
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/7303)

CENTRE LA CLAIRIÈRE

1170 WATERMAEL-BOITSFORT

CENTRE LA CLAIRIÈRE
Rue du Loutrier 75
1170 WATERMAEL-BOITSFORT
Belgique

Site internet (http://www.laclairiere.be)
02/661.78.11 (CJES LA CLAIRIÈRE)
02/661.78.60 (LES PLATANES)

info@laclairiere.be
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/15101)

GROUPEMENT D'ENTRAIDE SOCIALE LA FAMILLE

1081 KOEKELBERG

GROUPEMENT D'ENTRAIDE SOCIALE LA FAMILLE
Rue Jean Jacquet 25
1081 KOEKELBERG
Belgique

Site internet (https://www.lafamille-ges.be/)
02/411.31.37 (centre pour enfants)
02/410.73.36 (centre pour adultes)
catherine.dedye@lafamille-ges.be
daphne.foucart@cjalafamille.be
info@cjalafamille.be
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/14886)

INSTITUT DECROLY

1180 UCCLE

INSTITUT DECROLY
Rue du Bambou 9
1180 UCCLE
Belgique

Site internet (http://www.decroly.be)
02/332.02.39
info@decroly.be
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/1920)

INSTITUT ROYAL D'ACCUEIL POUR LE HANDICAP MOTEUR

1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

INSTITUT ROYAL D'ACCUEIL POUR LE HANDICAP MOTEUR
Avenue Albert Dumont 40
1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT
Belgique

Site internet (http://www.irahm.be)
02/762.08.18 (IRAHM)
02/761.06.37 (service psychosocial)
02/761.06.30 (KALIGRAV)
02/761.06.35 (LE COFFRE À BÉBÉS)
administration@irahm.be
psychosocial@irahm.be
info@kaligrav.be
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/764)

IRSA - CENTRE DE SERVICES

1180 UCCLE

IRSA - CENTRE DE SERVICES
Chaussée de Waterloo 1504-1510
1180 UCCLE
Belgique

Site internet (http://www.irsa.be)
02/373.52.11
info@irsa.be
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/3070)

CENTRE D'AIDE À L'ENFANCE WAR MEMORIAL

1040 ETTERBEEK

CENTRE D'AIDE À L'ENFANCE WAR MEMORIAL
Rue de Haerne 216
1040 ETTERBEEK
Belgique

Site internet (https://caenfance.wordpress.com)
02/648.51.36
cae@skynet.be
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/13978)

Dernière mise à jour 06/11/2025